

## DOSSIER CONSULTATION

### MAPA DAE EHOTE 12-0002

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009** -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe)

#### 1/ Expression du besoin :

1 lot unique.

Gel dégraissant désinfectant, agents de blanchiment chlorés à 9.6% chlore actif, bactéricide, fongicide, prêt à l'emploi, pour l'entretien quotidien et la désinfection des sanitaires (cuvettes WC et autres).

Le produit peut être proposé en flacon de 750 ml ou d'1 litre.

#### 2/ Quantité :

La quantité annuelle est d'environ 1 500 flacons.

#### 3/ Variantes :

Les candidats ne pourront proposer qu'une seule variante.

**Elle devra être présentée dans un dossier distinct.**

**La variante n'est acceptée que s'il existe une offre de base.**

#### 4/ Durée du marché :

La durée du marché est de un an à partir de la date de notification du marché. Il sera reconductible 1 fois par période d'un an.

Conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics et du décret n°2011-1000 du 25 août 2011, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 3 mois avant l'échéance annuelle

### 5/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant.

### 6/ Lieu d'exécution ou de livraison :

**Centre Hospitalier de PERIGUEUX**

**Magasin Central**

81 Avenue Georges POMPIDOU

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

### 7/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

**1/ Etude du dossier technique (40%)**

**2/ Présentation et emballage du produit (20%)**

**3/ Prix (20%)**

**4/ Délai de livraison (20%)**

**L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.**

Le candidat ne sera définitivement retenu qu'après production de divers documents conformément à l'article 46 du code des marchés publics.

Il s'agit :

1. Des certificats et attestations délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ces obligations fiscales et sociales (imprimé NOT12 ou 3666).
2. La déclaration figurant à l'article D 8222-5 ou D 8222-7 et D 8222-8 du Code du Travail relative contre le Travail dissimulé.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

**Le candidat dispose d'un délai de 7 jours ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.**

**8/ Date limite de remise des offres : Vendredi 7 décembre 2012 à 16 h 00.**

**9/ Délai de validité des offres : 90 jours**

#### 10/ Adresse où les offres doivent être remises :

*Cellule des Marchés*

*Direction des Affaires économiques*

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

#### 11/ Document à fournir :

**Le DC2 ou un document équivalent**

#### 12/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

**1/ Un bordereau de prix**

**2/ Le présent cahier signé par le candidat**

#### 13/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

Les prix sont fermes pour la première période de 1 an.

La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés l'année suivante selon les présentes modalités :

Par rapport au barème du titulaire

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

▮ Clause de sauvegarde.

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

#### 14/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, les intérêts moratoires sont calculés au taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir, augmenté de deux points.

#### 15/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

**Madame l'inspectrice divisionnaire**

**Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers**

**80, avenue Georges Pompidou**

**CS 81 100**

**24009 PERIGUEUX CEDEX.**

*CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX*

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

[www.ch-perigueux.fr](http://www.ch-perigueux.fr) , [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) ; [www.cneh-achats.fr](http://www.cneh-achats.fr)

et

[www.journal-officiel.gouv.fr/](http://www.journal-officiel.gouv.fr/)

### 16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Direction des Affaires Economiques  
Produits Hôteliers  
Tel : 05.53.45.26.79  
Fax : 05.53.45.26.74  
Mail : [da.hotelier@ch-perigueux.fr](mailto:da.hotelier@ch-perigueux.fr)

### 17/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

### 18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

*Direction des Affaires Economiques*  
**Bureau des Produits Hôteliers**  
81, avenue Georges Pompidou  
CS 61205  
24019 PERIGUEUX CEDEX  
Tel : 05.53.45.26.79  
Fax : 05.53.45.26.74

**Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :**

**Sur le site du Centre Hospitalier :**

[www.ch-perigueux.fr](http://www.ch-perigueux.fr)  
« Marchés publics »

**Ou**

**Sur la plate forme de dématérialisation :**

<http://www.achatpublic.com/>  
« Salle des marchés » entreprises  
Retrait des dossiers

**N° de référence de la consultation : MAPA DAE EHOTE 12-0002**

### 19/ Dossier technique :

**Les réponses devront être accompagnées d'une documentation technique complète du produit. L'évaluation des réponses sera effectuée par l'étude de cette documentation technique.**

### 20/ Echantillon :

Il n'est pas demandé d'échantillon.

**Fait à Périgueux, le**

**LE CANDIDAT**

**Mention manuscrite**

**"LU ET APPROUVE"**

**et signature**

**La Directrice  
des Affaires Economiques,**

**Anne-Marie ROUMAGNAC**

*CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX*

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

[www.ch-perigueux.fr](http://www.ch-perigueux.fr), [www.cneh-achats.fr](http://www.cneh-achats.fr)

et

[www.journal-officiel.gouv.fr/](http://www.journal-officiel.gouv.fr/)